

Le 3 novembre 1975

REFERENCE: C.N.304.1975.TREATIES-22

CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
SIGNEE A NEW YORK LE 22 JUILLET 1946

ACCEPTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU VIET-NAM

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de porter à votre connaissance que, le 22 octobre 1975, l'instrument d'acceptation par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé, signée à New York le 22 juillet 1946, a été déposé auprès du Secrétaire général.

Conformément aux articles 6 et 79 de ladite Constitution, la République démocratique du Viet-Nam est devenue partie à celle-ci à la date dudit dépôt. Le même jour, conformément à la résolution 28.2 adoptée le 14 mai 1975 par l'Assemblée mondiale de la santé, la République démocratique du Viet-Nam est devenue membre de l'Organisation mondiale de la santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
les assurances de ma très haute considération.

Le Conseiller juridique



Erik Suy